



Listen to this article

« Je veux cependant que vous sachiez que Christ est le chef de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef de Christ. Tout homme qui prie ou qui prophétise, la tête couverte, déshonore son chef. Toute femme, au contraire, qui prie ou qui prophétise, la tête non voilée, déshonore son chef c'est comme si elle était rasée. Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe aussi les cheveux. Or, s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se voile.» — 1 Cor. 11 : 3-6, Second.

Il y a quelque chose, touchant les versets précités, qui semble blesser, ou froisser, certains membres du bien-aimé troupeau du Seigneur. Nous le regrettons grandement, mais ce fait ne nous autorise pas à changer ou à modifier les Ecritures. Il implique pour nous, au contraire, que là où il existe une certaine irritabilité à l'encontre de quelque ordonnance que le Seigneur a placée dans sa Parole, des idées fausses sur le sujet, résultant de nos vues erronées et de nos mauvaises pratiques, ou de celles des autres, là il s'est produit une condition d'esprit qui, à cause de cette irritabilité même, se révèle être malade. Nous en avons même connu quelques-uns, si susceptibles, si sensibles sur ce sujet qu'ils se sentirent aigris envers l'auteur des ÉTUDES DANS LES ÉCRITURES parce que, dans le volume VI, cet auteur a attiré l'attention sur ces versets et sur leur évidente signification.

Si nous trouvons un passage scriptural qui nous touche au vif, nous ne devrions pas nous y opposer, ni nous opposer à celui qui l'a porté à notre attention, mais nous devrions au contraire être reconnaissants de ce que l'une de nos faiblesses et l'un de nos points sensibles, portés à notre attention, nous permettent de recourir aux remèdes convenables devant nous guérir de ces douleurs et rendre aisé le joug du Seigneur et son fardeau léger. L'on ne peut dire que ces paroles n'étaient pas celles de notre Seigneur, mais seulement celles de son Apôtre de Saint Paul, car le Seigneur honora les douze, ainsi que leurs paroles, et pria afin que par eux nous fussions tous bénis — afin que fussent bénis « tous ceux qui croiront en lui par leur parole » (Jean 17 : 20). Il déclara en outre que tout ce qu'ils lieraient sur la terre serait lié dans le ciel, et que tout ce qu'ils délieraient sur la terre serait délié

dans le ciel (Matthieu 18 : 18) — nous donnant ainsi à entendre que leurs paroles seraient guidées avec minutie, si bien que ce qu'ils enjoindraient pourra être compris par nous comme étant une injonction divine, et ce qu'ils nous diraient à propos de nos libertés en Christ, comme étant un enseignement divin également. De plus, nous devons nous rappeler que le Seigneur s'est grandement servi de ces canaux de bénédiction pour consoler et édifier son Eglise. Nous devons nous rappeler qu'ils lui furent donnés par le Père, dans un but particulier, ainsi qu'il le déclare « Ils étaient à toi, et tu me les a donnés, et je n'en ai perdu aucun sinon le fils de perdition. » — Judas. Nous voyons que l'Apôtre Paul a été choisi par Dieu pour occuper la place laissée vacante par Judas, et nous remarquons que par cet Apôtre l'Eternel, dans sa providence, a envoyé à l'Eglise la plus grande partie de l'enseignement du Nouveau Testament — l'explication du plan de Dieu dans son ensemble. Il est vrai que les paroles de notre Seigneur et celles des autres apôtres ont apporté des bénédictions à l'Eglise, mais, en nombre et en clarté, celles de Saint Paul les surpassent toutes en rang. Comme nous l'avons vu, cela est vrai des paroles de notre Seigneur, parce que sa prédication eut lieu avant la descente du saint Esprit et fut adressée, à cause de cela, à ceux qui n'étaient pas engendrés de l'Esprit et qui, en conséquence, étaient incapables d'apprécier et de comprendre des choses spirituelles. C'est pour cela que bon nombre de plus profonds enseignements de notre Seigneur furent donnés en paraboles et en énonciations obscures qui évidemment, ne furent que partiellement comprises, même par les douze, jusqu'à la Pentecôte.

Nous attirons de nouveau l'attention sur ce sujet, non pas dans le désir de le rendre plus remarquable qu'il ne l'est déjà — non pas que nous souhaiterions imposer à qui que ce soit les paroles de l'Apôtre, non pas que nous souhaiterions condamner qui que ce soit, mais parce que nous désirons que la responsabilité concernant ces pensées soit placée là où elle réside, sur l'Apôtre et sur le saint Esprit derrière l'Apôtre, et non sur l'auteur des ETUDES DES ECRITURES. Quiconque se querelle sur ce sujet, qu'il sache avec qui il se querelle et qu'il soit sur ses gardes, en proportion. Avec le Seigneur jamais personne ne se querelle à son avantage. Ce sont ceux, au contraire, qui reçoivent dans la soumission la parole écrite pouvant les rendre sages, qui possèdent la plus grande bénédiction. Les présomptueux, et tous ceux qui se croient plus sages que ce qui est écrit, se trouvent dans une position dangereuse. Ils devraient comprendre que c'est maintenant qu'à lieu notre temps d'épreuves, et que l'humilité est l'une des épreuves par lesquelles le Seigneur nous fait tous passer. Ils devraient se rappeler que nos épreuves ne sont pas toutes les mêmes, et que c'est le Seigneur qui, par les différents témoignages de sa Parole, éprouve ceux qui se sont

consacrés à lui — non dans l'intention de les faire trébucher, mais dans celle de les affiner et de leur accorder, s'ils sont convenablement formés par ces épreuves, une bénédiction plus grande et un avancement plus grand dans la faveur divine.

Que ceux qui sont disposés à contester ces versets lisent tout le contexte, jusqu'au verset 16 inclus dans lequel l'Apôtre déclare « Si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette habitude, non plus que les Eglises de Dieu. » C'est là, sur ce sujet le dernier mot de l'Apôtre — le dernier mot du Seigneur exprimé par l'Apôtre. Voici ce qu'en substance il signifie « Je vous ai exposé la vérité sur ce sujet. En obéissant à cette vérité, vous aurez, non seulement dans votre famille et dans les réunions de l'Eglise, mais aussi dans votre cœur et dans vos expériences personnelles, une plus grande mesure de la bénédiction qui vient de Dieu. En suivant cette ligne de conduite, vous ferez de meilleurs progrès et serez d'autant plus assurés de gagner la plus grande récompense et d'entendre le « C'est bien » du Maître. Néanmoins, ce que je vous ai dit, ne le considérez pas comme une loi ; ce n'est pas dans ce sens que je vous donne cette vérité. Je vous la donne comme admonition, comme quelque chose qui, individuellement et collectivement, sera à votre avantage. Si quelqu'un était porté à être froissé par mon exposé, à discuter la question et à se disputer sur cette matière, il serait préférable d'en arrêter là. Que ceux qui apprécient mon conseil le suivent et soient bénis ; que ceux qui ne l'apprécient pas suivent leur propre voie en cette affaire — ils en subiront un préjudice dont je voudrais bien les préserver. Ils perdront la bénédiction que je serais heureux qu'ils reçoivent en suivant ce conseil. »

L'avis de l'Apôtre, concernant le fait de se couvrir et de se découvrir la tête, est une partie de son enseignement général portant sur les rapports entre le mari et la femme, dans les affaires du foyer et dans celles de l'Eglise. L'homme qui se couvre la tête dans ses dévotions, déshonore son chef en faisant voir qu'il n'apprécie pas la parole divine en cette matière. Dans la maison où le mari n'occupe pas la place du chef de la famille, il couvre sa dignité de chef. Dans la maison où la femme ne reconnaît pas à son mari la dignité de chef, elle le déshonore et se déshonore elle-même en ce qu'elle confesse ainsi qu'elle s'est imprudemment mariée à un homme qu'elle ne peut estimer comme elle le devrait — comme le chef de la maison. Si les hommes et les femmes professant vivre pieusement admettaient le principe énoncé ici par l'Apôtre, cela se traduirait, nous le croyons, par le dénouement de nombre d'infortunes et de difficultés de ménage ; car la femme, comptant sur son mari, rejeterait ainsi sur lui le plus grand poids de la responsabilité des affaires du foyer, et, dès qu'elle s'y serait habituée, elle trouverait un grand soulagement d'esprit — une diminution

de la tension nerveuse, si fatigante, particulièrement chez les femmes. Le mari, réalisant sa situation et sa responsabilité de chef, devrait, et nous le croyons, serait généralement plus soucieux que jamais de veiller aux intérêts de sa femme, de ses enfants et de tout ce qui, a bon droit, est placé sous sa surveillance — il veillerait non seulement à pourvoir à leurs nécessités temporelles, mais aussi à se faire une idée de plus en plus grande de sa responsabilité relative à leurs intérêts plus élevés, les intérêts mentaux, moraux, spirituels.

Rappelons-nous toutefois que dans l'Eglise de Christ, l'Apôtre a placé la responsabilité de cette question sur chaque homme et sur chaque femme, et qu'il n'en a pas fait une affaire dans laquelle le Frère A pourrait critiquer le Frère B ou la Soeur B. ou vice-versa. C'est pour son maître que chacun de nous se tient debout ou qu'il tombe, sur cette question et sur d'autres semblables (Rom 14 : 4). Plus nous obéirons et plus grande sera notre bénédiction, moins nous obéirons et plus lents seront nos progrès, telle semble être la règle divine qu'il nous importe de plus en plus de connaître, à mesure que nous approchons de la consommation de cet âge et de notre course.

W. T: 4097 — C.T.R. 1907.